

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPETENCES 2021-2022 DU PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE READAPTATION (PASS-R)

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA  
SEANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université  
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;  
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias  
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;  
Vu la présentation de de Madame Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2021-2022 du PASS-R porté par l'UFR  
Médecine et professions paramédicales telles que présentées en annexe.

Membres en exercice : 42  
Votes : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION  
2021-09-28-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi  
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à  
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*



**UFR DE MÉDECINE  
ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES**  
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPÉTENCES**  
**Année universitaire 2021 - 2022**

**Parcours d'Accès Spécifique Santé  
Réadaptation (PASS' R)**

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions paramédicales : avis favorable le 13/09/2021  
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 28/09/2021

La Vice-Présidente  
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise PEYRARD', is positioned below the text of the Vice-President.

Françoise PEYRARD

## INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

### I) Réglementation

L'Expérimentation pour les professions paramédicales est prévu par l'article 39 de la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 modifiée.

### II) Organisation Générale du PASS'R

#### Responsable Pédagogique

Référent Pédagogique	Adresse e-mail	
Emmanuel COUDEYRE	<a href="mailto:Emmanuel.coudeyre@uca.fr">Emmanuel.coudeyre@uca.fr</a>	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

#### Contact en scolarité :

Anaïs VENUAT - Chef de Pôle 1er Cycle d'Accès aux Etudes de Santé (scola.pass.medpha@uca.fr)

#### Mineures

Les différentes mineures choisies lors de l'inscription sont les suivantes :

- Sciences de la vie
- Sciences de l'Education
- STAPS
- Science du langage
- Psychologie

#### Dispositions générales

Le Parcours d'Accès Spécifique Santé Réadattation (PASS' R) est une année de formation du premier cycle de l'enseignement supérieur qui permet aux étudiants d'accéder soit aux formations d'ergothérapie, de masso-kinésithérapie ou d'orthoptie, soit à des formations conduisant à un diplôme de licence.

L'inscription dans le PASS' R épuise une des possibilités de candidature, que l'étudiant ait ou non obtenu 60 crédits ECTS et qu'il ait ou non eu la possibilité de déposer sa candidature pour une admission dans les formations d'ergothérapie, de masso-kinésithérapie ou d'orthoptie

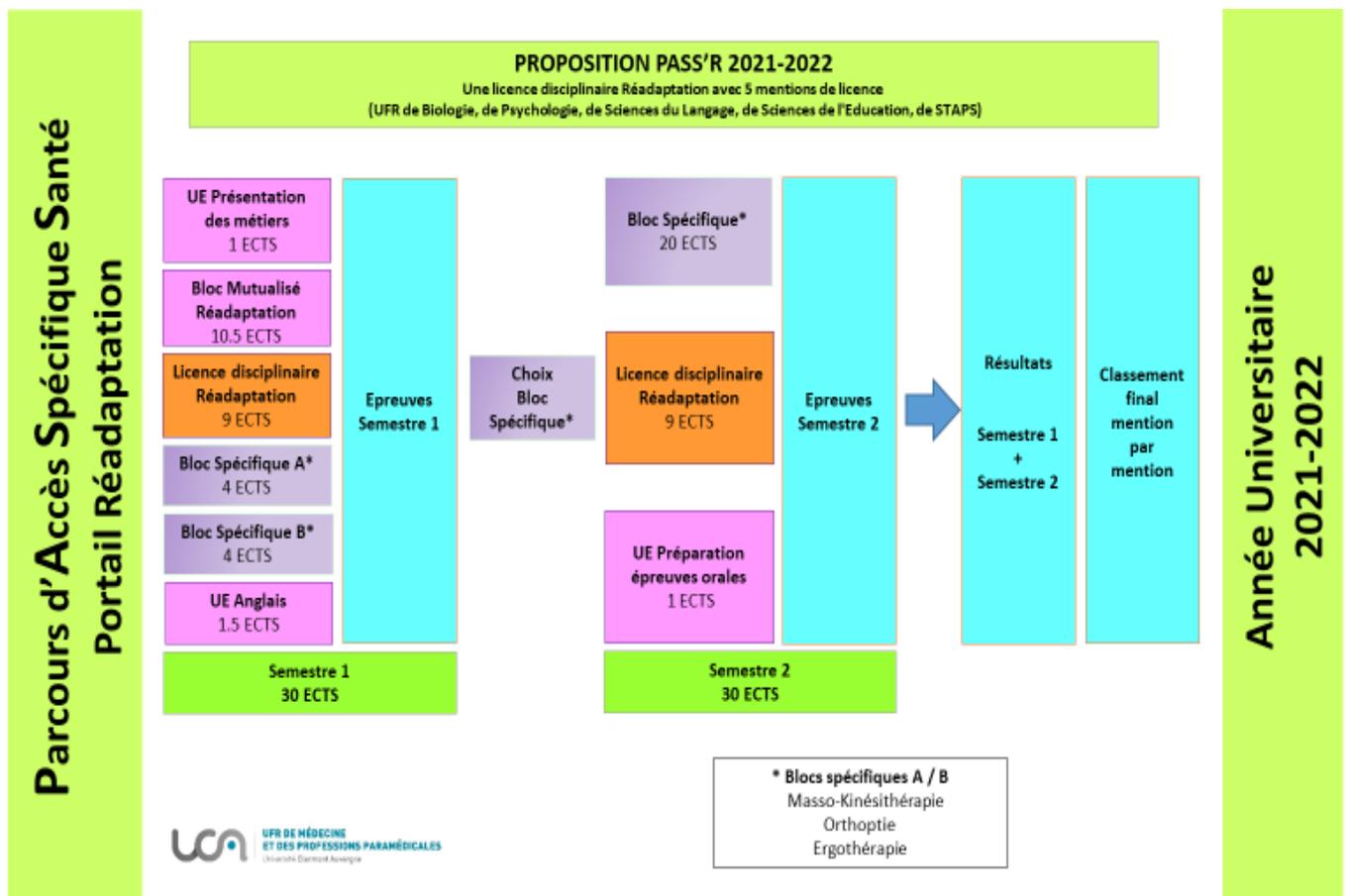
## Programme

Les enseignements du PASS' R sont assurés par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales et l'Institut de formation en masso-kinésithérapie pour ce qui concerne les disciplines de santé. Les enseignements relevant des mineures des autres disciplines sont assurés par des enseignants d'autres UFR.

Le programme d'enseignement est porté à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois du début de l'année universitaire et est conforme aux dispositions applicables aux formations délivrant les diplômes d'ergothérapeute, de masseur-kinésithérapeute et d'orthoptiste.

Les modalités de contrôle des connaissances décrites ci-dessous sont arrêtées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire et portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début des enseignements.

La formation délivrée au cours du Parcours d'Accès Spécifique Santé Réadaptation est structurée en deux semestres et associe des enseignements théoriques, pratiques et dirigés conformément au tableau ci-après.



## Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé Réadaptation, le "Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS'R " devra être appliqué.

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé réadaptation qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.

### Les évaluations continues :

Ces évaluations ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

<b>Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)</b>	
<b>Assiduité aux TD</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Majeure Réadaptation : la présence est obligatoire en TD.</li><li>• Mineures disciplinaires : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux modalités applicables à chaque composante.</li></ul>
<b>Assiduité aux TP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Majeure Réadaptation : la présence est obligatoire en TP.</li><li>• Mineures disciplinaires : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux modalités applicables à chaque composante.</li></ul>
<b>UE Découverte des métiers</b>	La présence est obligatoire
<b>UE Préparation second groupe d'épreuve</b>	La présence est obligatoire
<b>Accès à la salle d'examen</b>	<b>Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.</b> Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. <b>Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.</b>
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	<p><u>Une absence injustifiée</u> à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».</p> <p><u>Une absence justifiée</u> donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera donnée.</p> <p>Les justificatifs d'absence devront être communiqués au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.</p>

### **Choix des filières :**

Au premier semestre : Les étudiants doivent choisir deux enseignements spécifiques (blocs) parmi les 3 filières (ergothérapie, masso-kinésithérapie, orthoptie) après avoir participé à l'UE "Présentation des métiers".

À l'issue du S1, en fonction de leurs résultats, ils pourront s'inscrire dans un unique bloc spécifique au Semestre 2.

### **Régime Spécial d'Études (RSE)**

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans le Parcours d'Accès Spécifique Santé Réadaptation (PASS'R), à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

### **Modalités de validation de l'année (obtention des 60 ECTS)**

L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres.

La compensation est possible entre les UE dans un bloc précis, et entre les blocs.

Les deux semestres sont donc compensables entre eux. Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement) composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leur coefficient).

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Aucun redoublement n'est autorisé en PASS'R.

### **Maquettes de la formation**

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et de Compétences décrites ci-dessous permettent la validation des crédits de l'année de formation. Les Règles de classement et d'admission dans les études de santé à l'issue du PASS'R sont définies dans un document annexe.

Nombre minimum d'inscriptions dans chacune des blocs spécifiques du second semestre :

Bloc spécifique Ergothérapie S2 : 20

Bloc spécifique Orthoptie S2 : 20

Bloc spécifique Masso-kinésithérapie S2 : 75

Niveau 1 - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS'R)					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qui peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc mutualisé réadaptation	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9	10,5	X		
Anglais		1,5	X		
Présentation des métiers		1	X		
Mineure licence disciplinaire S1		9	X		
Bloc spécifique A		4	X		
Bloc spécifique B		4	X		
Bloc spécifique semestre 2		20	X		
Mineure licence disciplinaire S2		9	X		
Préparation à l'oral		1	X		

## PASS-R

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
Bloc mutualisé réadaptation	UE 1 : Anatomie	1,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1H				1	QCM et/ou QROC	1H
	UE 2 : Physiologie	1,5		EvT		1	QCM	1H30				1	QCM	1H30
	UE 3 : Eléments applicatifs : Imagerie	0,5		EvT		1	QROC	15 mn				1	QROC	15 mn
	UE 4 : Thérapeutique pharmacologique et non-pharmacologique	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 mn				1	QCM et/ou QROC	30 mn
	UE 5 : Déterminants de la Santé	1		EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn
	UE 6 : Apport des sciences humaines à la santé	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 mn				1	QCM et/ou QROC	45 mn
	UE 7 : Prévention des risques infectieux	1		EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn
	UE 8 : Douleur	1,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 mn				1	QCM et/ou QROC	45 mn
	UE 9 : Outils méthodologiques de la santé	1,5		EvT		1	QCM	1H30				1	QCM	1H30



2	Bloc spécifique Masso-kinésithérapie S2	UE 1 : Anatomie	6		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 H			1	QCM et/ou QROC	1 H
		UE 2 : Physiologie	4		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 mn			1	QCM et/ou QROC	30 mn
		UE 3 : Ethique et principes déontologiques	1		EvT		1	QCM	30 mn			1	QCM	30 mn
		UE 4 : Biophysique	3		EvT		1	QCM	30 mn			1	QCM	30 mn
		UE 5 : Activités MK et compétences	6		EvT		1	QR	1H			1	O	15 mn
	Bloc spécifique Orthoptie S2	UE 1 : Optique et vision	5		EvT+EvC	EvC : 30% EvT : 70%	3	EvC : QR EvT : QCM ou QROC	1 H			1	QCM ou QROC	1 H
		UE 2 : Réfraction	3		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 H			1	QCM et/ou QROC	1 H
		UE 3 : Vision binoculaire	5		EvT+EvC	EvC : 30% EvT : 70%	3	EvC : QR EvT : QCM et/ou QROC	1H30			1	QCM et/ou QROC et / ou QR	1H30
		UE 4 : Physiologie-Pathologie 1	4		EvT		1	QCM ou QROC	1 H			1	QCM ou QROC	1 H
		UE 5 : Pratique orthoptique	3		EvT+EvC	EvC : 30% EvT : 70%	3	EvC : QR EvT : QCM ou QROC	45 mn			1	QCM ou QROC	45 mn

Bloc spécifique Ergothérapie SZ	UE 1 : Dysfonctionnements de l'appareil musculosquelettique et des systèmes nerveux, sensoriels et tégumentaires	4		EvT	1	QCM	45 mn			1	QCM	30 mn
	UE 2 : Méthodes et techniques d'évaluation	5		EvT	1	QCM	45 mn			1	QCM	30 mn
	UE 3 : Techniques de rééducation / réadaptation et AT de compensation	7		EvT	1	QCM	1 H			1	QCM	45 mn
	UE 4 : Cycles de vie et occupations	4		EvT	1	QCM	45 mn			1	QCM	30 mn
Bloc licence discipli.	Voir le tableau de la mineure	9										
Prepa épreuves orales	UE Préparation aux épreuves orales	1				A						
		<b>30</b>					-					

A : Consultation des ressources numériques en ligne (contrôle d'assiduité) : validé/non validé et rendu numérique sous différentes formes (écrit, vidéo...) : validé / non validé

#### REMARQUES :

UE Présentation des métiers : A = Présence et/ou rendu écrit sur ENT : motivation filière : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux différentes présentations et/ou par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

-n évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre,

-n n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

UE Préparation aux épreuves orales : A = Présence et/ou rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux enseignements et/ou par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- En évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre,

- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.





## Mineure STAPS

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des ép
1		<b>UE 1 : Théorie et Pratique Athlétisme</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Théorie et Pratique Athlétisme		1	EvC EvT	50%	3 1	MSP E	/ 30 min				3 1	MSP E	30 min
		<b>UE 2 : Physiologie de l'exercice musculaire</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Physiologie de l'exercice musculaire		1	EvT		1	E	1 h				1	E	1 h
		<b>UE 3 : Anthropologie des pratiques corporelles</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Anthropologie des pratiques corporelles		1	EvT		1	E	1 h				1	E	1 h
			<b>9</b>												
2		<b>UE 3 : Théorie et Pratique Football</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Théorie et Pratique Football		1	EvC EvT	50%	2 1	MSP E	/ 30 min				2	MSP E	30 min
		<b>UE 4 : Mise en œuvre du projet d'intervention sportive</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Mise en œuvre du projet d'intervention sportive		1	EvT		2	M + MSP					2	M + MSP	
		<b>UE 4 : Histoire du sport</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Histoire du sport		1	EvT		1	E	1 h				1	E	1 h
			<b>9</b>												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; MSP : Mise en situation de pratique physique ou d'encadrement pédagogique

## Mineure Sciences du Langage

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des ép	
1		Principes d'analyse linguistique	3													
				1	EvT		1	E	2 h				1	E	2 h	
		Exercices d'analyse linguistique 1	3													
				1	EvC	100%	2	E	1 h					1	E	2 h
		Histoire et théories de la communication	3													
				1	EvT		1	A					1	A		
			9													
2		Structure et traitement de la parole	3													
				1	EvT		1	E	2 h				1	E	2 h	
		Exercices d'analyse linguistique 2	3													
				1	EvC	100%	2	E	1 h					1	E	2 h
		Langage, individu et société	3													
				1	EvT		1	E	2 h				1	E	2 h	
			9													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;  
UE Histoire et théories de la communication : A = travail à rendre.

## Mineure Sciences de la vie

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
1		<b>UE : Biologie 1</b>	<b>9</b>											
		EC 1 : Apparition et diversification de la vie		1	EvT	1	E	2 h				1	E	2 h
		EC 2 : La cellule, unité fonctionnelle du vivant												
			<b>9</b>											
2		<b>Langage, individu et société</b>	<b>9</b>											
		EC 1 : Transmission de l'information génétique		1	EvT	1	E	3 h				1	E	3 h
		EC 2 : Diversité des êtres vivants												
		EC 3 : Écologie générale												
	<b>9</b>													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;